

**PPA N° 15 dit de l'hospice (30 novembre 1957)**

*Plan particulier modifiant le PPA N° 2, feuille B pie dite de la Collégiale, approuvé par arrêté du Régent au 6 octobre 1947.*

*Les prescriptions urbanistiques prévues au plan particulier N° 2 précité sont applicables au présent plan modificatif.*